

dont les membres indigents reçoivent des versements d'assistance sous forme de chèque, est passée de 20 p. 100 à 40 p. 100. Un événement particulièrement intéressant intervenu cette année a été la négociation d'un accord avec la province du Manitoba. Aux termes de cet accord, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial participeront aux frais d'un programme établi par la province en vue d'améliorer le niveau social et économique d'un certain nombre de collectivités à population mixte d'Indiens et de Métis.

Je désire mentionner également, à titre de question d'intérêt général, que 16 bandes qui représentent 74 p. 100 des Indiens du Sud de l'Ontario et 10 bandes qui représentent 13 p. 100 des Indiens du Nord de l'Ontario administrent maintenant leur propre programme d'aide sociale exactement de la même façon que les municipalités de l'Ontario. On a pu faire cela grâce aux modifications apportées à la loi ontarienne d'aide au bien-être général et à l'application de l'article 68 de la loi sur les Indiens.

Toutes les personnes de ces réserves s'adressent à l'administrateur du bien-être de la bande dans les municipalités non indiennes. Cet administrateur donne de l'aide grâce à des fonds versés au compte de banque de la bande. Une subvention de 80 p. 100, dont 50 p. 100 représentent la part du gouvernement fédéral aux termes des accords régis par la loi sur l'assistance-chômage, est versée directement aux bandes par la province. Aux termes de ce programme, les bandes administrent leur propre programme, acquittent la part municipale normale du coût et traitent directement avec la province.

Cette mesure progressiste est vigoureusement appliquée par la province d'Ontario en collaboration avec la Direction des affaires indiennes. Des pourparlers sont présentement en cours avec d'autres bandes de la province et on s'attend de pouvoir élargir bientôt la portée de ce programme. Beaucoup de travaux d'immobilisations ont été effectués et continuent d'être effectués en vue d'améliorer l'économie et le niveau de vie des réserves peuplées.

L'aspect le plus important peut-être de ce programme a été la construction de nombre de routes qui sont, non seulement nécessaires pour l'amélioration de la vie collective des Indiens, mais essentielles pour donner à la population indienne accès aux municipalités environnantes, où elle peut bénéficier des occasions d'emploi et des moyens de mieux gagner sa vie. Il ne faut pas oublier non plus l'importance que présentent les routes dans le programme éducatif, surtout dans les réserves vastes. C'est uniquement si nous leur fournissons de meilleures routes que les

Indiens pourront recourir davantage au transport par autobus scolaire pour assurer qu'un plus grand nombre d'enfants fréquentent régulièrement les écoles administrées par le ministère, de même que les écoles municipales où de telles ententes sont en vigueur.

Il convient de signaler la collaboration que la Direction a obtenue des gouvernements provinciaux en ce qui concerne son programme d'aménagement de routes dans bien des régions. Parce que les gouvernements provinciaux ont versé des subventions ou ont participé directement au coût de ces entreprises, il s'ensuit qu'un plus grand nombre de routes de meilleure qualité sont aménagées et, dans bien des cas, ces routes ont été reliées aux réseaux routiers principaux des provinces et des municipalités. Nous prévoyons pour l'année qui vient que les dépenses continueront d'être élevées au titre des travaux d'immobilisations.

Au cours de mes observations préliminaires, j'ai cherché à bien expliquer que ces prévisions de dépenses ont pour but de répondre à nos besoins si nous voulons atteindre certains objectifs bien définis. Premièrement, une accélération constante de notre programme éducatif, de sorte que la jeunesse indienne soit assurée de pouvoir compléter ses études et de pouvoir apprendre ces spécialités qui sont les outils nécessaires qui nous permettent de travailler et de progresser dans notre vie nationale; deuxièmement, la mise au point de projets pouvant permettre à l'Indien de tirer tous les avantages possibles des connaissances ainsi acquises; et troisièmement, l'amélioration du foyer et des installations locales afin que l'Indien puisse se sentir à l'aise parmi nous, comme un concitoyen doté d'un héritage dont il a droit d'être fier.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, c'est un grand avantage, je crois, pour le comité d'avoir entendu du ministre cet exposé bien détaillé. Je tiens à remercier l'honorable représentante de la clarté avec laquelle elle a résumé ce qui, à son avis, sont les aspects les plus importants du travail du ministère. Je suis très heureux de constater que nous semblons convenir que la partie la plus importante du travail de la Direction des affaires indiennes se fait dans le domaine de l'éducation. Cet aspect est incontestablement le plus important. Je suis très heureux également d'observer qu'on se rend de plus en plus compte que l'éducation ne s'arrête pas à 16 ans.

L'un des aspects les plus tragiques,—on a déjà mentionné cela à maintes reprises, mais ça ne nuit pas de le répéter,—de l'administration des affaires indiennes pendant nombre d'années a été le manque de prévoyance à l'égard de ces jeunes, ceux qui sortaient des